



Commission
européenne

ERASMUS MUNDUS

Action 2 - Partenariats

Lignes directrices de l'appel à propositions 38/ 2012

Veillez noter que seule la version anglaise des lignes directrice de l'appel à proposition EACEA 38/ 12 fait foi.

L'appel à proposition a été lancé avec une clause suspensive pour le montant total du budget alloué au lot 6 (Tunisie) et au lot 18 (ACP), et pour une partie du budget, alloué au lot 16 (Brésil), consacrée à la mobilité de l'Europe vers les pays tiers. Par conséquent, le financement et les subventions octroyés aux projets des lots géographiques concernés sont soumis à l'adoption des décisions respectives de la Commission européenne.

A partir du premier Juillet 2013, la Croatie deviendra le 28ième état membre de l'Union européenne. Dans ce contexte, les institutions d'enseignement supérieur Croates seront considérées comme "Institutions européennes" et seront éligibles à candidater à l'appel à proposition actuel sauf si des événements imprévus venaient à retarder le calendrier d'adhésion au-delà de la décision d'octroi de l'appel à proposition. Dès lors, les étudiants croates seront considérés comme "personnes européennes" et seront éligibles pour des bourses EM Action 2 pour l'année académique 2013/2014.

1. INTRODUCTION

Les présentes lignes directrices ont pour objet de fournir des informations sur les fenêtres géographiques/lots individuels concernant le budget communautaire disponible, la composition du partenariat, le type de mobilité et la distribution de la mobilité, le domaine thématique d'études et la durée du projet pour chacun des lots de pays couverts par l'appel à propositions EACEA/ 42/2011.

L'action 2 relative aux partenariats Erasmus Mundus est divisée en deux volets:

- *Action 2 Erasmus Mundus – VOLET 1 – Partenariat avec les pays couverts par l'IEVP, l'ICD, le FED et l'IPA and ICI (ICI+) instruments¹*
- *Action 2 Erasmus Mundus – VOLET 2 – Partenariat avec les pays et territoires couverts par l'instrument de coopération avec les pays industrialisé (ICI)*

2. OBJECTIFS DE L'ACTION 2 RELATIVE AUX PARTENARIATS

Cette action vise à favoriser la coopération structurée entre les établissements d'enseignement supérieur des pays européens et des pays tiers via la promotion de la mobilité des étudiants à tous les

¹ IEVP – Instrument européen de voisinage et de partenariat

ICD – Instrument de coopération au développement

IAP – Instrument d'aide de préadhésion

FED – le Fonds européen de développement est le principal instrument d'aide de la Communauté pour la coopération au développement en vertu de l'accord de Cotonou: «l'accord de partenariat entre les membres du groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique d'une part, et la Communauté européenne et ses États membres».

ICI- Instrument de coopération pour les pays industrialisés et à hauts revenus. Ce dernier, soumis à révision lors de son adoption en Décembre 2011, prévoit d'accroître et de resserrer des liens déjà existants dans le programme Erasmus Mundus Action 2. ICI soutient également la mobilité des étudiants et du personnel académiques européens vers les pays tiers (ICI+)

niveaux d'études (premier cycle et master), des doctorants, des chercheurs, et du personnel universitaire et administratif.

Les objectifs généraux de l'action 2 relative aux partenariats sont spécifiés dans le guide du programme, à la section 6.1 pour le volet 1 (EMA2-STRAND 1) et à la section 6.2 pour le volet 2 (EMA2-STRAND 2).

3. CALENDRIER

La date limite de présentation des dossiers de candidature est le **15 avril 2013**. Toute candidature reçue après cette date (le cachet de la poste faisant foi) sera automatiquement refusée.

La durée prévue d'un projet est spécifiquement mentionnée dans la fenêtre géographique/le lot et ne doit pas dépasser **48 mois**.

Les activités éligibles, y compris les activités préparatoires, peuvent débuter le **15 juillet 2013**.

L'Agence prévoit d'annoncer la décision d'attribution d'ici juillet 2013.

4. BUDGET DISPONIBLE

L'enveloppe totale disponible pour le présent appel à propositions s'élève à environ **193,4125 millions d'euros**, destinés à un flux de mobilité minimum de **6.994 personnes**.

Le budget disponible pour tous les instruments de coopération sous le volet 1 (EMA2 –STRAND1) s'élève à **186,6625 millions d'euros** destiné à un flux de mobilité minimum de **6.852 personnes**. Il comprend également le budget pour l'instrument ICI+ dont le but est de promouvoir la mobilité européenne vers les pays tiers sous l'instrument ICD d'un budget de **14 millions d'euros** destiné à un flux de mobilité minimum de **457 personnes**.

Fenêtres géographiques	Instrument de coopération		Montant indicatif global	Nombre de projets à sélectionner
Méditerranée du Sud, Europe de l'Est & Russie	ENPI EUR 66,695 millions		EUR 66,695 millions	20
Tunisie	ENPI EUR 4 millions		EUR 4 millions	2
Balkans	IPA		EUR 12 millions	3

occidentaux	EUR 12 millions			
Iran, Irak & Yemen	DCI EUR 2,5 millions	ICI (ICI +) EUR 0,3 millions	EUR 2,8 millions	1
<i>Asie</i>				
Républiques d'Asie Centrale	DCI EUR 10 millions	ICI (ICI +) EUR 0,3 million	EUR 10,3 millions	4
Ouzbekistan	DCI EUR 3 millions		EUR 3 millions	1
Asie	DCI EUR 20 millions	ICI (ICI +) EUR 4,4 millions	EUR 24,4 millions	8
Inde	DCI EUR 12 millions		EUR 12 millions	4
<i>Amérique Latine</i>				
Amérique Latine	DCI EUR 19,98 millions	ICI (ICI +) EUR 6 millions	EUR 25,98 millions	6
Brésil	DCI EUR 5,5875 millions	ICI (ICI +) EUR 1 millions	EUR 6,5875 millions	2
<i>Afrique, Caraïbes & Pacifique</i>				
Afrique du Sud	DCI EUR 4,9 millions	ICI (ICI +) EUR 2 millions	EUR 6,9 millions	3
Pays ACP	EDF EUR 12 millions		EUR 12 millions	3

Le montant disponible sous le volet 2 EMA2 est de 6,75 millions d'euros destiné à un flux de mobilité minimum de **142 personnes**.

Fenêtres géographiques	Instrument de coopération	Montant global indicative	Nombre de projet à sélectionner
Amerique du Nord	ICI	EUR 2,9 million	2
Asie de l'Est et Pacifique	ICI	EUR 2,5 million	2
Golfe	ICI	EUR 1,35 million	1

5. CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Seules les candidatures répondant aux critères suivants feront l'objet d'une évaluation approfondie.

5.1 CRITERE OFFICIEL

Seules les candidatures soumises respectant la forme de candidature officielle, dûment complétées, signées (signature originale ou équivalent requis) et reçues pour la date limite de soumission, seront considérées.

La candidature doit être accompagnée d'une lettre officielle de l'organisation qui candidate ainsi que de tous les documents mentionnés dans la candidature.

5.2 PAYS ELIGIBLES

Les activités doivent se dérouler dans l'un des pays éligibles couverts par cet appel à propositions. Il existe deux groupes de pays éligibles:

- Les pays européens comme définis dans le guide programme (voir définition de pays européens dans le guide programme sous la rubrique "Définition et glossaire")
- Les pays /territoires tiers tels qu'énumérés dans les lots individuels

5.3 PARTICIPANTS ELIGIBLES ET COMPOSITION DU PARTENARIAT

Les conditions applicables aux participants éligibles et à la composition du partenariat sont définies dans le guide du programme à la section 6.1.2.a pour le volet 1 (EMA2 -STRAND1) et à la section 6.2.2.a pour le volet 2 (EMA2- STRAND2).

5.4 ACTIVITES ELIGIBLES ET CONDITIONS REGISSANT LA FENETRE GEOGRAPHIQUE /LE LOT INDIVIDUEL

Les activités éligibles sont spécifiées dans le guide du programme à la section 6.1.2.b pour le volet 1 (EMA2 -STRAND1) et à la section 6.2.2.b pour le volet 2 (EMA2- STRAND2).

Le tableau ci-dessous fournit des informations pour la mobilité des établissements d'enseignement supérieur de l'Union européenne vers des établissements d'enseignement supérieur de pays tiers et d'établissements d'enseignement supérieur de pays tiers vers des établissements d'enseignement supérieur de l'UE, conformément aux règles définies par chaque instrument financier et en fonction du type de mobilité et de la distribution pour chaque lot.

	Bacheliers		Masters		Doctorants		Post-doctorants		Staff	
	EU	Non EU	EU	Non EU	EU	Non EU	EU	Non EU	EU	Non EU
ENPI	Y									
DCI ² (ICI+)	Y									
IPA	Y									
EDF	N		N	Y	N	Y	N		Y	
ICI	N		N ³		Y					

5.4.1 ACTION 2– PARTENARIATS AVEC LES PAYS COUVERTS PAR LES INSTRUMENTS IEVP, ICD, FED, IAP ET ICI (EMA2-STRAND1)

5.4.1.1 REGION DE LA MEDITERRANEE DU SUD, REGION D'EUROPE DE L'EST ET RUSSIE

- a. Budget communautaire disponible* – Le budget total disponible pour cette fenêtre s'élève à **66,695 millions d'euros**.
- b. Composition du partenariat* – En ce qui concerne la participation d'établissements de pays tiers par région et par lot géographique:

IEVP Sud (Lot 1-3)

² Sous le lot 9- Ouzbékistan et le lot 12- Inde, la mobilité des Institutions d'Enseignement Supérieur de l'Europe vers les pays-tiers n'est pas autorisée. Ce type de mobilité pour ces pays n'est possible que dans le lot 8 et dans les lots 10 & 11.

³ Pour le Strand 2 Lot 4 (Golf) la mobilité de Master est autorisée. Voir section 5.4.2.3

- Pour les lots géographiques 1 et 2, la composition du partenariat doit inclure **au moins cinq établissements d'enseignement supérieur d'au moins trois pays concernés par le lot.**

Les propositions soumises dans le cadre de ces deux lots et ayant obtenus au moins 50 points, se verront accordés 5 points supplémentaires à leur score final respectif si le partenariat inclus un établissement d'enseignement supérieur de chaque pays concerné par le lot.

- Pour le lot 3, la composition du partenariat doit inclure **au moins trois établissements d'enseignement supérieur du pays concerné par le lot. Les partenariats sont vivement invités à inclure la participation de candidats issus de groupes défavorisés.**

Russie (Lot 4) et IEVP Est (Lot 5)

- Pour le lot géographique 4, la composition du partenariat doit inclure **au moins six établissements d'enseignement supérieur issus d'au moins trois régions différentes de Russie.**
- Pour le lot géographique 5, la composition du partenariat doit inclure **au moins six établissements d'enseignement supérieur d'au moins trois pays différents concernés par le lot.**

Les propositions soumises dans le cadre des lots 4 et 5 et ayant obtenus au moins 50 points, se verront accordés 5 points supplémentaires à leur score final respectif si le partenariat inclus au moins deux établissements d'enseignement supérieur issus des pays du sud Caucase (Arménie, Azerbaïdjan, Géorgie) et au moins deux établissements d'enseignement supérieur issus de la Biélorussie, Moldavie ou Ukraine.

- c. **Type de mobilité et distribution** - Le type de mobilité et la distribution de la mobilité de cette fenêtre géographique sont comme suit:

IEVP Sud (Lot 1-3)

Type de mobilité	Distribution
Bachelier	30-40 % du total
Master	15-25 % du total
Doctorat	5-15 % du total
Post-doctorat	5-15 % du total
Personnel	15-25 % du total

Russie (Lot 4) et IEVP Est (Lot 5)

Type de mobilité	Distribution
Bachelier	25-35% du total
Master	15-25 % du total
Doctorat	15-25 % du total
Post-doctorat	5-15 % du total
Personnel	10-20 % du total

d. Domaines thématiques d'études – Cette fenêtre géographique est ouverte à la mobilité dans tous les domaines d'études.

e. Durée du projet – La durée du projet ne doit pas dépasser **48 mois**.

f. Mobilité individuelles- La mobilité individuelle doit être respectée comme suit:

- ✓ Le groupe cible 1 doit représenter au moins 50 % de la mobilité individuelle couverte par le projet.
- ✓ Les étudiants de pays tiers doivent représenter au moins 70 % de la mobilité individuelle couverte par le projet.
- ✓ Les étudiants et le personnel universitaire européens ne doivent pas représenter plus de 30 % de la mobilité individuelle couverte par le projet.

Le tableau ci-dessous donne des indications sur le nombre minimal de flux de mobilité individuelle par lot et sur les montants maximaux prévus pour couvrir l'organisation et la mise en œuvre de ces activités de mobilité.

Lots	Pays tiers	Budget CE disponible	Nombre minimal de flux de mobilité individuelle par partenariat	Nombre de projets qui devraient être financés	Subvention maximale estimée par partenariat
Lot 1	Algerie Maroc Tunisie	€ 16,56 millions	170	4	€ 4,14 millions

	Egypte Lybie				
Lot 2	Jordanie Liban Occupied Palestinian territory Syrie ⁴	€ 12 millions	120	4	€ 3 millions
Lot 3	Israël	€ 1,5 millions	60	1	€ 1,5 millions
Lot 4	Russie	€ 7,25 millions	150	2	€ 3,625 millions
Lot 5	Georgie Arménie Azerbaïdjan Ukraine Moldovie Belarusse	€ 29,385 millions	120	9	€ 3,265 millions
Total ENPI		€ 66,695 million	2.600	20	

5.4.1.2 TUNISIE

a. Budget communautaire disponible- Le budget total disponible pour cette fenêtre s'élève à **4 millions d'euros**⁵

b. Composition du partenariat- En ce qui concerne la participation des établissements des pays tiers, La composition du partenariat doit comprendre **au moins quatre établissements d'enseignement supérieur** de Tunisie.

c. Type de mobilité et distribution - – Le type de mobilité et la distribution de la mobilité de la présente fenêtre géographique sont indiqués dans le tableau ci-dessous:

⁴ Concernant la participation de la Syrie à l'appel à proposition actuel, les candidats doivent respecter les dispositions prises et comme indiquées dans le règlement du Conseil (EU) N°36/2012 du 18 janvier 2012 concernant les mesures et les sanctions prises en vue de la situation de la Syrie et abrogeant les règlements (EU) No 442/2011 comme indiqué:

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2012:016:0001:0032:FR:PDF>

⁵ Le budget total alloué pour le lot 6 (Tunisie) est sujet à la d'adoption de la décision de la Commission européenne.

Type de mobilité	Distribution
Bachelier	30-40% of the total
Master	15-25% of the total
Doctorant	5-15% of the total
Post-doctorant	5-15% of the total
Staff	15-25% of the total

d. Domaines thématique d'études - Cette fenêtre géographique est ouverte à la mobilité dans tous les domaines d'études.

e. Durée du projet - La durée du projet ne doit pas dépasser **48 mois**.

f. Mobilité individuelles- La mobilité individuelle doit être respectée comme suit:

- ✓ Le groupe cible 1 doit représenter au moins 50 % de la mobilité individuelle couverte par le projet.
- ✓ Les étudiants et le personnel universitaires des pays tiers doivent représenter au moins 70 % de la mobilité individuelle couverte par le projet.
- ✓ Les étudiants et le personnel universitaire européens ne doivent pas représenter plus de 30 % de la mobilité individuelle couverte par le projet.

Le tableau ci-dessous donne des indications sur le nombre minimal de flux de mobilité individuelle par lot et sur les montants maximaux prévus pour couvrir l'organisation et la mise en œuvre de ces activités de mobilité.

Lots	Pays Tiers	Budget CE disponible	Nombre minimal de flux de mobilité individuelle par partenariat	Nombre de projets qui devraient être financés	Subvention maximale estimée par partenariat
Lot 6	Tunisie	€ 4 millions	80	2	€ 2 millions
Total ENPI			160		

5.4.1.3 BALKANS OCCIDENTAUX

a. Budget communautaire disponible- Le budget total disponible pour cette fenêtre s'élève à

12 millions d'euros.

b. Composition du partenariat - En ce qui concerne la participation d'établissements de pays tiers, la composition du partenariat doit comprendre **au moins un établissement d'enseignement supérieur issu des quatre pays différents** compris dans cette fenêtre.

c. Type de mobilité et distribution – Le type de mobilité et la distribution de la mobilité de la présente fenêtre géographique sont indiqués dans le tableau ci-dessous:

Type of mobilité	Distribution
Bachelier	25-45 % du total
Master	20-40 % du total
Doctorant	5-25 % du total
Post-doctorant	1-20 % du total
Staff	1-20 % du total

d. Domaines thématique d'études - Cette fenêtre géographique est ouverte à la mobilité dans tous les domaines d'études.

e. Durée du projet - La durée du projet ne doit pas dépasser **48 mois**.

f. Mobilité individuelles- La mobilité individuelle doit être respectée comme suit:

- ✓ Le groupe cible 1 doit représenter au moins 50 % de la mobilité individuelle couverte par le projet.
- ✓ Les étudiants et le personnel universitaires des pays tiers doivent représenter au moins 70 % de la mobilité individuelle couverte par le projet.
- ✓ Les étudiants et le personnel universitaire européens ne doivent pas représenter plus de 30 % de la mobilité individuelle couverte par le projet.

Le tableau ci-dessous donne des indications sur le nombre minimal de flux de mobilité individuelle par lot et sur les montants maximaux prévus pour couvrir l'organisation et la mise en œuvre de ces activités de mobilité.

Lot	Pays tiers	Budget CE disponible	Nombre minimal de flux de mobilité individuelle par partenariat	Nombre de projets qui devraient être financés	Subvention maximale estimée par partenariat
Lot 7	Albanie, Bosnie – Herzégovine, Ancienne république Yougoslave de Macédoine Kosovo ⁶ Monténégro Serbie	€ 12 millions	170	3	€ 4 millions
Total		€12 millions	510	3	

5.4.1.4 IRAN, IRAK ET YEMEN

a. Budget communautaire disponible - Le budget total disponible pour cette fenêtre s'élève à **2,8 millions d'euros** partagée comme suit:

- ✓ Le budget CE disponible pour la mobilité des pays tiers est de **2,5 millions**
- ✓ Le budget CE disponible pour la mobilité européenne est de **0,3 millions**
- ✓ Le budget CE disponible pour la mobilité des pays tiers ne peut être utilisé pour la mobilité européenne et vice-versa.
- ✓ Pour chaque partenariat, 91% des coûts organisationnels doivent être financés par le budget disponible pour la mobilité des pays tiers vers l'Europe et 9% des coûts organisationnels doivent être financés par le budget disponible pour la mobilité des pays européens vers les pays tiers

b. Composition du partenariat – En ce qui concerne la participation d'établissements de pays tiers, la composition du partenariat doit comprendre **au moins un établissement d'enseignement supérieur d'au moins deux des pays** inclus dans le lot.

⁶ Cette désignation est sans préjudice à la position du statut, en accord avec UNSCR 1244 et l'opinion de la CIJ sur le déclaration de l'Indépendance du Kosovo

c. Type de mobilité et distribution - Le type de mobilité et la distribution de la mobilité de cette fenêtre géographique doivent être respectés comme suit:

Type de mobilité	Distribution
Bachelier	25-45% of the total
Master	15-35% of the total
Doctorant	10-30% of the total
Post-doctorant	5-20% of the total
Staff	5-30% of the total

d. Domaine thématique d'études – Cette fenêtre géographique est ouverte à la mobilité dans tous les domaines d'études⁷.

e. Durée du projet - La durée du projet ne doit pas dépasser **48 mois**.

f. Mobilité individuelles- La mobilité individuelle doit être respectée comme suit:

- ✓ Le groupe cible 1 doit représenter au moins 50 % de la mobilité individuelle couverte par le projet.

Le tableau ci-dessous donne des indications sur le nombre minimal de flux de mobilité individuelle par lot et sur les montants maximaux prévus pour couvrir l'organisation et la mise en œuvre de ces activités de mobilité.

Lot	Pays tiers	Budget CE disponible	Nombre minimal de flux de mobilité individuelle	Nombre de projets qui devraient être financés	Subvention maximale estimée par partenariat
Lot 8	Iran, Irak & Yemen	Total € 2,8 millions € 2,5 millions (TC mobility) +	85 TC mobility +	1	Total € 2,8 millions € 2,5 millions (TC mobility)

⁷ Selon l'article 21 de la décision 2010/413/CFSP, les états membres peuvent, en accord avec leur législation nationale prendre des mesures nécessaires afin d'éviter tout type d'enseignement ou de formation pour les citoyens iraniens et/ ou vivants sur leur territoire, dans les disciplines qui pourraient contribuer à la prolifération d'activité et/ou de développement d'armes nucléaires. La liste des domaines thématiques d'études qui doivent être exclus se trouve dans le lien suivant:

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2009:134:0001:0269:en:PDF>

		€ 0,3millions (EU mobility)	10 EU mobility		+ € 0,3million (EU mobility)
Total		€ 2,8 millions	95	1	

5.4.1.5 REPUBLIQUES D'ASIE CENTRALE

a. Budget communautaire disponible – Le budget total disponible pour cette fenêtre s'élève à **10,3 millions d'euros partagé comme suit:**

- ✓ Le budget CE disponible pour la mobilité des pays tiers est de **10 millions**
- ✓ Le budget CE disponible pour la mobilité européenne est de **0,3 millions**
- ✓ Le budget CE disponible pour la mobilité des pays tiers ne peut être utilisé pour la mobilité européenne et vice-versa.
- ✓ Pour chaque partenariat, 97% des coûts organisationnels doivent être financés par le budget disponible pour la mobilité des pays tiers vers l'Europe et 3% des coûts organisationnels doivent être financés par le budget disponible pour la mobilité des pays européens vers les pays tiers

b. Composition du partenariat - En ce qui concerne la participation d'établissements de pays tiers, la composition du partenariat doit comprendre **au moins un établissement d'enseignement supérieur issu d'au moins quatre des cinq pays** concernés par ce lot.

Les propositions soumises dans le cadre du lot 9 et ayant obtenus au moins 50 points, se verront accordés 5 points supplémentaires à leur score final respectif si le partenariat inclus au moins un établissement d'enseignement supérieur issu de chaque pays concerné par ce lot.

Afin de respecter les procédures nationales, l'endossement de l'accord de partenariat d'un enseignement d'étude supérieur du Turkménistan sera demandé lors de la signature de l'accord si la proposition est sélectionnée.

c. Type de mobilité et distribution – Le type de mobilité et la distribution de la mobilité de cette fenêtre géographique sont comme suit:

Type de mobilité	Distribution
Bachelier	20-40 % du total

Master	15-35 % du total
Doctorat	10-30 % du total
Post-doctorat	5-20 % du total
Personnel	15-25 % du total

d. Domaines thématiques d'études – La liste suivante identifie les besoins régionaux en termes de domaines thématiques d'études pour cette fenêtre:

- Sciences agricoles (01)
- Architecture, aménagement urbain et régional (02)
- Études commerciales, sciences de la gestion (04)
- Éducation, formation des enseignants (05)
- Ingénierie, technologie (06)
- Géographie, géologie (07)
- Droit (10)
- Sciences médicales (12)
- Science sociales (14)

e. Durée du projet - La durée du projet ne peut dépasser **48 mois**.

f. Mobilité individuelle - La mobilité individuelle doit être respectée comme suit:

- ✓ Le groupe cible 1 doit représenter au moins 50 % de la mobilité individuelle couverte par le projet.

Le tableau ci-dessous donne des indications sur le nombre minimal de flux de mobilité individuelle par lot et sur les montants maximaux prévus pour couvrir l'organisation et la mise en œuvre de ces activités de mobilité.

Lot	Pays tiers	Budget CE disponible	Nombre minimal de flux de mobilité individuelle par partenariat	Nombre de projets qui devraient être financés	Subvention maximale estimée par partenariat
Lot 9	Kazakhstan Kyrgyzstan Tadjikistan Ouzbekistan Turkmenistan	Total € 10,3 millions	Total 83	4	Total € 2,575 millions

		€ 10 millions (TC mobility)	80 (TC mobility)		€ 2,5 millions (TC mobility)
		+	+		+
		€ 0,3 millions (EU mobility)	3 (EU mobility)		€ 0,075 millions (EU mobility)

5.4.1.6 OUZBEKISTAN

a. a. Budget communautaire disponible - Le budget total disponible pour cette fenêtre s'élève à **3 millions d'euros**.

b. Composition du partenariat – En ce qui concerne la participation d'établissements de pays tiers, la composition du partenariat doit comprendre **au moins trois établissements d'enseignement supérieur d'Ouzbékistan**.

c. Type de mobilité et distribution – Le type de mobilité et la distribution de la mobilité de cette fenêtre géographique sont comme suit:

Type de mobilité	Distribution
Bachelier	15-35% of the total
Master	20-40% of the total
Doctorate	10-30% of the total
Post-doctorate	5-20% of the total
Staff	15-35 % of the total

d. Domaines thématiques d'études – La liste suivante identifie les besoins régionaux en termes de domaines thématiques d'études pour cette fenêtre:

- Sciences agricoles (01)
- Architecture, aménagement urbain et régional (02)
- Études commerciales, sciences de la gestion (04)
- Éducation, formation des enseignants (05)
- Ingénierie, technologie (06)
- Mathématiques et Sciences de l'informatique (11)
- Sciences médicales (12)
- Science naturelles (13)
- Autres domaines d'études (16)

e. Durée du projet - La durée du projet ne peut dépasser **48 mois**.

f. Mobilité individuelle - La mobilité individuelle doit être respectée comme suit:

- ✓ Le groupe cible 1 doit représenter au moins 50 % de la mobilité individuelle couverte par le projet.
- ✓ Les étudiants et le personnel universitaire des pays tiers doivent représenter 100 % de la mobilité individuelle couverte par le projet.

Le tableau ci-dessous donne des indications sur le nombre minimal de flux de mobilité individuelle par lot et sur les montants maximaux prévus pour couvrir l'organisation et la mise en œuvre de ces activités de mobilité.

Lot	Pays tiers	Budget CE disponible	Nombre minimal de flux de mobilité individuelle par partenariat	Nombre de projets qui devraient être financés	Subvention maximale estimée par partenariat
Lot 10	Ouzbekistan	€ 3 millions	100	1	€ 3 millions

5.4.1.7 ASIE REGIONALE

a. Budget communautaire disponible- Le budget total disponible pour cette fenêtre s'élève à **24,4 millions d'euros** partagé comme suit:

- ✓ Le budget CE disponible pour la mobilité des pays tiers est de **20 millions**
- ✓ Le budget CE disponible pour la mobilité européenne est de **4,4 millions**
- ✓ Le budget CE disponible pour la mobilité des pays tiers ne peut être utilisé pour la mobilité européenne et vice-versa.
- ✓ Pour chaque partenariat, 80% des coûts organisationnels doivent être financés par le budget disponible pour la mobilité des pays tiers vers l'Europe et 20% des coûts organisationnels doivent être financés par le budget disponible pour la mobilité des pays européens vers les pays tiers

b. Composition du partenariat - En ce qui concerne la participation d'établissements de pays tiers, la composition du partenariat doit comprendre **au moins un établissement d'enseignement supérieur d'au moins trois pays du groupe A** inclus dans le lot correspondant et **au moins un établissement d'enseignement supérieur d'au moins deux pays du groupe B**.

c. Type de mobilité et distribution - Le type de mobilité et la distribution de la mobilité de la présente fenêtre géographique sont comme suit:

Type de mobilité	Distribution
Bachelier	20-40 % du total
Master	15-35 % du total
Doctorat	10-30 % du total
Post-doctorat	5-20 % du total
Personnel	15-35 % du total

d. Domaines thématiques d'études – La liste suivante identifie les besoins régionaux en termes de domaines thématiques d'études pour cette fenêtre:

- Sciences agricoles (01)
- Architecture, aménagement urbain et régional (02)
- Études commerciales, sciences de la gestion(04)
- Éducation, formation des enseignants(05)
- Ingénierie, technologie (06)
- Géographie, géologie (07)
- Droit (10)
- Sciences médicales (12)
- Sciences naturelles (13)
- Sciences sociales (14)
- Autres domaines d'études (16)

e. Durée du projet - La durée du projet ne doit pas dépasser **48 mois**.

f. Mobilité individuelles- La mobilité individuelle doit être respectée comme suit:

- ✓ Le groupe cible 1 doit représenter au moins 50 % de la mobilité individuelle couverte par le projet.
- ✓ La mobilité issue des pays du Groupe A doit représenter minimum 30% de la mobilité individuel couverte par le projet

Le tableau ci-dessous donne des indications sur le nombre minimal de flux de mobilité individuelle par lot et sur les montants maximaux prévus pour couvrir l'organisation et la mise en œuvre de ces

activités de mobilité.

Lots	Pays tiers	Budget CE disponible	Nombre minimal de flux de mobilité individuelle par partenariat	Nombre de projets qui devraient être financés	Subvention maximale estimée par partenariat
Lot 11	<p><i>Groupe A</i> Afghanistan Bhoutan Népal Pakistan Bangladesh</p> <p><i>Groupe B</i> Sri Lanka Inde Indonésie Malaisie Maldives Philippines Thaïlande Chine Corée du Nord</p>	<p>Total € 12,2 millions</p> <p><i>€ 10 millions (TC mobility)</i> + <i>€ 2,2 millions (EU mobility)</i></p>	<p>Total 120</p> <p><i>100 (TC mobility)</i> + <i>20 (EU mobility)</i></p>	4	<p>Total € 3,05 millions</p> <p><i>€ 2,5 millions (TC mobility)</i> + <i>€ 0,55 millions (EU mobility)</i></p>
Lot 12	<p><i>Groupe A</i> Cambodge Myanmar Mongolie Vietnam Laos</p> <p><i>Groupe B</i> Sri Lanka Inde Indonésie Malaisie Maldives Philippines Thaïlande Chine</p>	<p>Total € 12,2 millions</p> <p><i>€ 10 millions (TC mobility)</i> + <i>€ 2,2 millions (EU mobility)</i></p>	<p>Total 120</p> <p><i>100 (TC mobility)</i> + <i>20 (EU mobility)</i></p>	4	<p>Total € 3,05 millions</p> <p><i>€ 2,5 millions (TC mobility)</i> + <i>€ 0,55 millions (EU mobility)</i></p>

	Corée du Nord				
Total		€ 24,4 millions	960	8	

5.4.1.8 INDE

a. Budget communautaire disponible- Le budget total disponible pour cette fenêtre s'élève à **12millions d'euros.**

b. Composition du partenariat - En ce qui concerne la participation d'établissements de pays tiers, la composition du partenariat doit comprendre **au moins cinq établissements d'enseignement supérieur de trois états de l'Inde. Plus de 25% des établissements d'enseignement supérieur** participants au partenariat doivent être issus de régions rurales ou de régions les moins développées de l'Inde (les régions identifiées comme défavorisées économiquement et socialement par le gouvernement indien et qui bénéficient de fond du "BRGF" Backward Regions Grant Fund Programme). Pour plus de détails pour ces régions concernées, veuillez consulter les sites web suivants:

- http://www.nird.org.in/brgf/reports_next.html
- <http://pib.nic.in/newsite/PrintRelease.aspx?relid=74504>

Les partenariats qui incluent la mobilité d'étudiants de groupe cible 3 sont vivement encouragés et soutenus par les politiques gouvernementales indiennes en matière de groupes vulnérables et/ou de minorités.

c. Type de mobilité et distribution - Le type de mobilité et la distribution de la mobilité de la présente fenêtre géographique sont comme suit:

Type de mobilité	Distribution
Bachelier	10-20 % du total
Master	25-35 % du total
Doctorat	20-30 % du total
Post-doctorat	5-15 % du total
Personnel	15-25 % du total

d. Domaines thématiques d'études – La liste suivante identifie les besoins régionaux en termes de domaines thématiques d'études pour cette fenêtre:

- Sciences agricoles (01)
- Architecture, aménagement urbain et régional (02)

- Études commerciales, sciences de la gestion(04)
- Éducation, formation des enseignants(05)
- Ingénierie, technologie (06)
- Géographie, géologie (07)
- Droit (10)
- Sciences médicales (12)
- Sciences naturelles (13)
- Sciences sociales (14)

e. Durée du projet - La durée du projet ne doit pas dépasser **48 mois**.

f. Mobilité individuelles- La mobilité individuelle doit être respectée comme suit:

- ✓ Le groupe cible 1 doit représenter au moins 50 % de la mobilité individuelle couverte par le projet.
- ✓ Le groupe cible 3 doit représenter au moins 15% de la mobilité individuelle couverte par le projet.

Le tableau ci-dessous donne des indications sur le nombre minimal de flux de mobilité individuelle par lot et sur les montants maximaux prévus pour couvrir l'organisation et la mise en œuvre de ces activités de mobilité.

Lot	Pays tiers	Budget CE disponible	Nombre minimal de flux de mobilité individuelle par partenariat	Nombre de projets qui devraient être financés	Subvention maximale estimée par partenariat
Lot 11	Inde	12 millions €	100	4	3 millions €
Mobilité totale			400		

5.4.1.9 AMERIQUE LATINE

a. Budget communautaire disponible- Le budget total disponible pour cette fenêtre s'élève à **25,98 millions d'euros** partagé comme suit:

- ✓ Le budget CE disponible pour la mobilité des pays tiers est de **19,98 millions**

- ✓ Le budget CE disponible pour la mobilité européenne est de **6 millions**
- ✓ Le budget CE disponible pour la mobilité des pays tiers ne peut être utilisé pour la mobilité européenne et vice-versa.
- ✓ Pour chaque partenariat, 80% des coûts organisationnels doivent être financés par le budget disponible pour la mobilité des pays tiers vers l'Europe et 20% des coûts organisationnels doivent être financés par le budget disponible pour la mobilité des pays européens vers les pays tiers

b. Composition du partenariat - En ce qui concerne la participation des établissements latino-américains, chaque partenariat doit comprendre au moins quatre établissements d'enseignement supérieur. **Ces établissements d'enseignement supérieur doivent être issus d'au moins de deux pays du groupe A et d'au moins de deux du groupe B.** Au moins quatre établissements d'enseignement supérieur doivent être publics et établis dans les régions les moins développées (selon le classement "UNDP HDI"). Veuillez, svp, vous référer au tableau ci-dessous pour ces régions concernées.

En plus des points accordés pour les critères d'attribution et en accord avec les objectifs de l'Union européenne à renforcer la participation des établissements d'enseignement supérieur situés dans les pays et les régions défavorisés, les propositions soumises sous le lot Amérique Latine qui auront obtenus au moins 50 points, se verront attribuer 10 points supplémentaires à leur score final respectif si le partenariat comprend un établissement d'enseignement supérieur issu de chacun des 4 pays différents du groupe A.

Less Developed Regions ref, HDI - UNDP

Argentina	Jujuy	Formosa	Misiones	Chaco	Santiago del Estero	Corrientes	Salta	Catamarca	San Luis	Tucumán
Bolivia	Potosí	Chuquisaca	Beni	Oruro	Cochabamba	La Paz				
Brazil	Alagoas	Maranhão	Piauí	Paraíba	Pernambuco	Ceará	Rio Grande do Norte	Sergipe	Bahia	Roraima
Chile	Arica	Tarapaca	Antofagasta	Atacama	De los Ríos	De los Lagos	Aysén	Magallanes		
Colombia	Choco	Nariño	Caquetá	Cauca	Sucre	Magdalena	N. Santander	Cordoba		
Costa Rica	Brunca	Chorotega	Huerta Norte	Huerta Atlántico						
Cuba	Granma	Guantánamo	Santiago de Cuba	Las Tunas	Pinar del Rio	Camagüey	Holguín	Villa Clara	Sancti Spiritus	Ciego de Ávila
Ecuador	Bolívar	Puyo	Orellana	Morona Santiago	Zamora Chinchipe	Carchi	Sucumbíos	Pastaza	Manabí	Cotopaxi
El Salvador	Morazán	La Unión	Cabañas	Ahuachapán	Chataletenango	Usulután	San Vicente	San Miguel	La Paz	Cuscatlán
Guatemala	Quiché	Alta Verapaz	Jalapa	Chiquimula	Totonicapán	Huehuetenango				
Honduras	Lempira	Copán	Intibucá	Santa Bárbara	Ocatepeque	La Paz	El Paraíso	Gracias a Dios	Choluteca	Comayagua
Mexico	Chiapas	Oaxaca	Guerrero	Michoacán	Veracruz	Hidalgo	Zacatecas	Puebla	Tlaxcala	Nayarit
Nicaragua	Jinotega	RAAS - RAAN	Rio San Juan	Nueva Segovia	Madriz	Matagalpa	Boaco	Chinandega	Estelí	Chontales
Panama	Colón	Darien	Los Santos	Herrera	Bocas del Toro	Veraguas	Provincia de Panamá			
Paraguay	Itapúa	Alto Paraná	Ñeembucú	Amambay	Concepción	San Pedro	Caaguazú	Paraguarí		
Peru	Huancavelica	Apurimac	Ayacucho	Huánuco	Cusco	Cajamarca	Puno	Amazonas	Loreto	Piura
Uruguay	Canelones	Rivera	San José	Artigas	Cerro Largo	Treinta y Tres	Salto	Tacuarembó	Paysandú	Soriano
Venezuela	Amazonas	Delta Amacuro	Portuguesa	Trujillo	Sucre	Yaracuy	Apure	Cojedes	Barinas	Guarico

c. Type de mobilité et distribution - Le type de mobilité et la distribution de la mobilité de la présente fenêtre géographique sont comme suit:

Type de mobilité	Distribution
Bachelier	30-40 % du total
Master	20-30 % du total
Doctorat	15-25 % du total
Post-doctorat	5-15 % du total
Personnel	5-15 % du total

d. Domaines thématiques d'études – La liste suivante identifie les besoins régionaux en termes de domaines thématiques d'études pour cette fenêtre:

- Sciences agricoles (01)
- Architecture, aménagement urbain et régional (02)
- Études commerciales, sciences de la gestion(04)
- Éducation, formation des enseignants(05)
- Ingénierie, technologie (06)
- Géographie, géologie (07)
- Droit (10)
- Mathématiques, Informatique (11)
- Sciences médicales (12)
- Sciences naturelles (13)
- Sciences sociales (14)
- Communication et Sciences de l'information (15)
- Autres domaines d'études: Administrations publiques, Energies renouvelables, Changement climatique, Droits de l'homme

e. Durée du projet - La durée du projet ne doit pas dépasser **48 mois**.

f. Mobilité individuelles- La mobilité individuelle doit être respectée comme suit:

- ✓ Le groupe cible 1 doit représenter au moins 50 % de la mobilité individuelle couverte par le projet.
- ✓ Le groupe cible 2 doit représenter au moins 10 % de la mobilité individuelle couverte par le projet.
- ✓ Le groupe cible 3 doit représenter au moins 20 % de la mobilité individuelle des pays d'Amérique Latine (Groupe A+B).

- ✓ La mobilité des pays du groupe A doit représenter au moins 50 % de la mobilité individuelle des pays d'Amérique Latine (Groupe A+B)

Le tableau ci-dessous donne des indications sur le nombre minimal de flux de mobilité individuelle par lot et sur les montants maximaux prévus pour couvrir l'organisation et la mise en œuvre de ces activités de mobilité.

Lots	Pays tiers	Budget CE disponible	Nombre minimal de flux de mobilité individuelle par partenariat	Nombre de projets qui devraient être financés	Subvention maximale estimée par partenariat
Lot 14	Groupe A Bolivie Pérou Équateur Paraguay Groupe B Argentine Brésil Chili Colombie Costa Rica Cuba Mexique Panama Uruguay Venezuela	Total € 12,99 millions <i>€ 9,99 millions (TC mobility)</i> + <i>€ 3 millions (EU mobility)</i>	Total 130 100 <i>(TC mobility)</i> + 30 <i>(EU mobility)</i>	3	Total € 4,33 millions <i>€ 3,33 millions (TC mobility)</i> + <i>€ 1 millions (EU mobility)</i>
Lot 15	Groupe A Honduras El Salvador Guatemala Nicaragua Groupe B Argentine Brésil Chili Colombie Costa Rica Cuba Mexique	Total € 12,99 millions <i>€ 9,99 millions (TC mobility)</i> + <i>€ 3 millions (EU mobility)</i>	Total 130 100 <i>(TC mobility)</i> + 30 <i>(EU mobility)</i>	3	Total € 4,33 millions <i>€ 3,33 millions (TC mobility)</i> + <i>€ 1 million (EU mobility)</i>

	Panama Uruguay Venezuela				
Total		€ 25,98 millions	780	6	

5.4.1.10 BRESIL

a. Budget communautaire disponible- Le budget total disponible pour cette fenêtre s'élève à **6,5875 millions d'euros partagé comme suit:**

- ✓ Le budget CE disponible pour la mobilité des pays tiers est de **5,5875 millions**
- ✓ Le budget CE disponible pour la mobilité européenne est de **1 million⁸**
- ✓ Le budget CE disponible pour la mobilité des pays tiers ne peut être utilisé pour la mobilité européenne et vice-versa.
- ✓ Pour chaque partenariat, 85% des coûts organisationnels doivent être financés par le budget disponible pour la mobilité des pays tiers vers l'Europe et 15% des coûts organisationnels doivent être financés par le budget disponible pour la mobilité des pays européens vers les pays tiers

b. Composition du partenariat - En ce qui concerne la participation d'établissements de pays tiers, la composition du partenariat doit comprendre **au moins trois établissements d'enseignement supérieur du pays** (au moins deux parmi les 3 doivent être des universités publiques fédérales) **issus d'au moins de deux régions différentes du Brésil** en considérant les cinq divisions régionales du pays : Nord, Nord-est, Centre-Ouest, Sud et Sud-est).

c. Type de mobilité et distribution - Le type de mobilité et la distribution de la mobilité de la présente fenêtre géographique sont comme suit:

Type de mobilité	Distribution
Bachelier	40-50% of the total
Doctorant:	35-45% of the total
<i>Full doctorant</i>	20-30% of the total
Sandwich doctorant	70-80% of the total
Post doctorant	1-4% of the total
Staff	5-15% of the total

⁸ Le budget alloué pour la mobilité européenne vers le Brésil est sujet à adoption de la décision de la Commission européenne

d. Domaines thématiques d'études- La liste suivante identifie les besoins régionaux en termes de domaines thématiques d'études pour cette fenêtre:

- Sciences de l'Education, Formation de professeurs (05) (Bacheliers)
- Ingénierie, Technologie (06) (Bacheliers, full doctorants, sandwich doctorants, post doctorants et staff)

e. Durée du projet - La durée du projet ne doit pas dépasser **48 mois**.

f. Mobilité individuelles- La mobilité individuelle doit être respectée comme suit:

- ✓ Le groupe cible 1 doit représenter au moins 50 % de la mobilité individuelle couverte par le projet.

Le tableau ci-dessous donne des indications sur le nombre minimal de flux de mobilité individuelle par lot et sur les montants maximaux prévus pour couvrir l'organisation et la mise en œuvre de ces activités de mobilité.

Lot	Pays tiers	Budget CE disponible	Nombre minimal de flux de mobilité individuelle par partenariat	Nombre de projets qui devraient être financés	Subvention maximale estimée par partenariat
Lot 16	Brésil	Total € 6,5875 € 5,5875 millions (TC mobility) + € 1 millions (EU mobility)	Total 165 140 (TC mobility) + 25 (EU mobility)	2	Total € 3,29375 € 2,79375 millions (TC mobility) + € 0,5 millions (EU mobility)
Total		€ 6,5875 millions	330	2	

5.4.1.11 AFRIQUE DU SUD

a. Budget communautaire disponible- Le budget total disponible pour cette fenêtre s'élève à **6,9 millions d'euros**.

- ✓ Le budget CE disponible pour la mobilité des pays tiers est de **4,9 millions**
- ✓ Le budget CE disponible pour la mobilité européenne est de **2 millions**
- ✓ Le budget CE disponible pour la mobilité des pays tiers ne peut être utilisé pour la mobilité européenne et vice-versa.
- ✓ Pour chaque partenariat, 71% des coûts organisationnels doivent être financés par le budget disponible pour la mobilité des pays tiers vers l'Europe et 29% des coûts organisationnels doivent être financés par le budget disponible pour la mobilité des pays européens vers les pays tiers

b. Composition du partenariat – La composition du partenariat doit comprendre **au moins six établissements d'enseignement supérieur sud-africains**. Seuls les établissements publics d'enseignement supérieur sont éligibles pour prendre part à l'action. Le partenariat doit inclure **au moins trois des douze établissements d'enseignement supérieur sud-africains** indiqués dans le tableau ci-dessous.

Universités technologiques	Établissements d'enseignement supérieur historiquement défavorisés
Université technologique de la Péninsule du Cap	Université de Fort Hare
Université technologique de Durban	Université du Limpopo
Université Centrale de technologie	Université du Venda
Université technologique de Tshwane	Université du Cap-Occidental
Université technologique du Vaal	Université Walter Sisulu
Université technologique du Mangosuthu	Université du Zululand

c. Type de mobilité et distribution - Le type de mobilité et la distribution de la mobilité de la présente fenêtre géographique sont comme suit:

Type de mobilité	Distribution
Master	40-60 % du total
Doctorat*	20-40 % du total
Personnel	10-30 % du total

* Pour la mobilité européenne vers l'Afrique de Sud, la priorité doit être donnée aux candidats doctorants

d. Domaines thématiques d'études- La liste suivante identifie les besoins régionaux en termes de domaines thématiques d'études pour cette fenêtre:

Pour la mobilité à partir de l'Afrique du Sud vers l'Europe:

- Sciences agricoles (01)
- Architecture, aménagement urbain et régional (02)
- Études commerciales, sciences de la gestion (04)
- Éducation, formation des enseignants (05)
- Ingénierie, technologie (06)
- Géographie, géologie (07)
- Droit (10)
- Mathématiques, informatique (11)
- Sciences médicales (12)
- Sciences naturelles (13)
- Sciences sociales (14)
- Sciences de la communication et de l'information (15)
- Autres domaines d'études (16): ressources d'énergie alternatives, changement climatique, développement durable

Pour la mobilité à partir de l'Europe vers l'Afrique du Sud:

- Ouvert pour tous les domaines thématiques d'étude

e. Durée du projet – La durée du projet ne doit pas dépasser **48 mois**.

f. Mobilité individuelles- La mobilité individuelle doit être respectée comme suit:

- ✓ Le groupe cible 1 doit représenter au moins 50 % de la mobilité individuelle couverte par le projet.
- ✓ La mobilité dans son entièreté doit être axée sur les personnes des groupes cibles 1 et 2.

- ✓ Dans ces groupes cibles et dans le cadre de la mobilité concerné à savoir de l'Afrique du Sud vers l'UE, une disposition précise favorisant la participation réelle des personnes défavorisées par le passé, est nécessaire pour les individus provenant de l'Afrique du Sud. À cette fin, les partenariats devront apporter la preuve que les étudiants d'Afrique du Sud sélectionnés ont non seulement d'excellents résultats universitaires ou possèdent un haut niveau de qualification, mais aussi qu'ils se trouvent, sur la base de leurs dossiers administratifs, dans une situation moins favorable sur le plan social et économique. En outre, les partenariats doivent s'efforcer de privilégier la sélection d'étudiants d'Afrique du Sud venant d'institutions historiquement défavorisées.
- ✓ Les candidatures pour ce lot doivent indiquer spécifiquement de quelle manière elles prendront en compte la politique de l'Afrique du Sud en rapport aux groupes désignés, qui vise à corriger les inégalités historiques. La référence aux groupes désignés, en ce qui concerne l'enseignement supérieur, figure dans le cadre du principe d'équité et de réparation de l'ouvrage *Education White Paper 3 – A Programme for Higher Education Transformation* [Livre blanc 3 – Un programme pour la transformation de l'enseignement supérieur] (<http://www.education.gov.za>).

Le tableau ci-dessous donne des indications sur le nombre minimal de flux de mobilité individuelle par lot et sur les montants maximaux prévus pour couvrir l'organisation et la mise en œuvre de ces activités de mobilité.

Lot	Pays tiers	Budget CE disponible	Nombre minimal de flux de mobilité individuelle par partenariat	Nombre de projets qui devraient être financés	Subvention maximale estimée par partenariat
Lot 17	Afrique du Sud	Total € 6,9 million € 4,9 million (TC mobility) + € 2 million (EU mobility)	Total 55 40 (TC mobility) + 15 (EU mobility)	3	Total € 2,3 millions € 1,63 millions (TC mobility) + € 0,66 millions (EU mobility)
Total		€ 6,9 millions	165	3	

Lot	Pays tiers	Budget CE disponible	Nombre minimal de flux de mobilité individuelle par partenariat	Nombre de projets qui devraient être financés	Subvention maximale estimée par partenariat
Lot 14	Afrique du Sud	4,8 millions €	35	3	1,6 millions €
Total mobilité			105		

5.4.1.12 PAYS ACP

a. Budget communautaire disponible- Le budget total disponible pour cette fenêtre s'élève à **12 millions d'euros⁹**.

b. Composition du partenariat- En ce qui concerne la participation d'établissements des pays tiers, la composition du partenariat doit comprendre **au moins un établissement d'enseignement supérieur d'une des six régions ACP indiquées dans le tableau ci-dessous**.

Liste des pays ACP éligibles regroupés dans les six régions ACP identifiées ci-dessous:

Afrique centrale	Afrique orientale et australe	Afrique australe	Afrique de l'Ouest	Caraïbes	Pacifique
Cameroun, République centrafricaine, Tchad, République du Congo, République démocratique du Congo, Gabon,	Burundi, Comores, Djibouti, Érythrée, Éthiopie, Kenya, Madagascar, Maurice, Rwanda, Seychelles,	Angola, Botswana, Lesotho, Malawi, Mozambique, Namibie, Swaziland, Zambie, Zimbabwe	Benin, Burkina-Faso, Cap-Vert, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Côte d'Ivoire, Liberia,	Antigua-et-Barbuda, Les Bahamas, Barbade, Belize, Commonwealth de la Dominique, République dominicaine,	Îles Cook, États Fédérés de Micronésie, Timor oriental, Fidji, Kiribati, Nauru, Niue, Palau,

⁹ Le budget total alloué pour le lot 17 (ACP) est sujet à adoption de la décision de la Commission européenne.

Guinée équatoriale, et Sao Tomé e Príncipe	Somalie, Soudan, Ouganda, Tanzanie		Mali, Mauritanie, Niger, Nigeria, Sénégal, Sierra Leone, Togo	Grenade, Guyane, Haïti, Jamaïque, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, St. Vincent-et-les Grenadines, Suriname, Trinidad-et-Tobago	Papouasie – Nouvelle-Guinée, République des Îles Marshall, Samoa, Îles Salomon, Tonga, Tuvalu, Vanuatu
--	------------------------------------	--	---	---	--

c. Type de mobilité et distribution – Le type de mobilité et la distribution de la mobilité de la présente fenêtre géographique sont comme suit:

Type de mobilité	Distribution
Master	70-80 %
Doctorant ¹⁰	5-20 %
Staff	10-20 %

d. Domaines thématiques d'études - Cette fenêtre géographique est ouverte à la mobilité dans tous les domaines d'études.

e. Durée du projet – La durée du projet ne peut dépasser **48 mois**.

f. Mobilité individuelle – La mobilité individuelle doit être respectée comme suit:

- ✓ La totalité de la mobilité individuelle des étudiants doit être axée sur les ressortissants des pays ACP. Ce pourcentage doit représenter au moins 80 % de la mobilité individuelle totale de la fenêtre;
- ✓ Pour chaque proposition, un maximum de 20 % des flux de mobilité individuelle peuvent être réservés à la mobilité du personnel de l'UE et/ou des partenaires ACP;
- ✓ Pas plus de 10 % des étudiants de la même nationalité par pays ACP;
- ✓ Pour le groupe cible 2, le partenariat doit être en mesure de couvrir le plus de pays ACP possible

¹⁰ Pour la mobilité de doctorants, les doctorants " **sandwich** " sont également éligibles: Mobilité d'étudiant d'un des pays ACP faisant une partie de son programme doctorant dans une Institution d'Enseignement Supérieur européenne.

- ✓ Les partenariats sont encouragés à proposer des cours visant à répondre à différents besoins linguistiques et à s’assurer que les candidats africains francophones et de langue portugaise sont inclus.

Le tableau ci-dessous donne des indications sur le nombre minimal de flux de mobilité individuelle par lot et sur les montants maximaux prévus pour couvrir l’organisation et la mise en œuvre de ces activités de mobilité.

Lot	Pays tiers	Budget CE disponible	Nombre minimal de flux de mobilité individuelle par partenariat	Nombre de projets qui devraient être financés	Subvention maximale estimée par partenariat
Lot 18	Tous les ACP	12 millions €	140	3	4 millions €
Mobilité totale			420		

5.4.2 ACTION 2 – PARTENARIATS AVEC LES PAYS TIERS ET TERRITOIRES COUVERTS PAR L'INSTRUMENT DE COOPERATION PAYS INDUSTRIALISES (EMA2- STRAND 2)

5.4.2.1 AMERIQUE DU NORD

a. Budget communautaire disponible- Le budget total disponible pour l'Amérique du Nord sous l'instrument ICI s'élève à **2,9 million d'euros**.

b. Composition du partenariat - En ce qui concerne la participation d'établissements de pays tiers, la composition du partenariat doit comprendre **au moins trois établissements d'enseignement supérieur de deux pays concernés par le lot**.

c. Type de mobilité et distribution – Le type de mobilité et la distribution de la mobilité de cette fenêtre géographique sont comme suit:

Type de mobilité	Distribution
Doctorant	55-65 % du total
Post-doctorant	10-20 % du total
Staff	20-30 % du total

d. Domaines thématiques d'étude- La liste suivante reprenant les besoins régionaux en termes de domaines thématiques d'études a été identifiée pour cette fenêtre comme suit: Sciences politiques, Science et Technologie

e. Durée du projet – La durée du projet ne doit pas dépasser **48 mois**.

f. Mobilité individuelle – La mobilité individuelle doit être respectée comme suit:

- ✓ Les étudiants et le personnel universitaire européens doivent représenter au moins 65 % de la mobilité individuelle couverte par le projet
- ✓ Les étudiants et le personnel universitaire des pays tiers ne peuvent excéder les 35% de la mobilité individuelle couverte par le projet

La priorité doit être donnée aux étudiants inscrits dans les institutions d'enseignement supérieur du partenariat. Cependant, et dument justifié, les étudiants qui ne sont pas encore inscrits dans une des institutions du partenariat peuvent être autorisés à bénéficier de la mobilité à condition qu'ils soient inscrits une fois sélectionnés et admis.

Le tableau ci-dessous donne des indications sur le nombre minimal de flux de mobilité individuelle par lot et sur les montants maximaux prévus pour couvrir l'organisation et la mise en œuvre de ces activités de mobilité.

Lot	Pays tiers	Budget CE disponible	Nombre minimal de flux de mobilité individuelle par partenariat	Nombre de projets qui devraient être financés	Subvention maximale estimée par partenariat
Lot 1	U.S.A et le Canada	2,9 millions €	30	2	1,45 millions €
Total mobility			60		

5.3.2.1 ASIE DE L'EST ET PACIFIQUE

a. Budget communautaire disponible- Le budget total disponible pour la région Asie de l'Est et Pacifique au titre de l'ICI s'élève à **2,5 million d'euros**.

b. Composition du partenariat - En ce qui concerne la participation d'établissements de pays tiers, la composition du partenariat doit comprendre **au moins un établissement d'enseignement supérieur de chacun des deux pays concernés par le lot.**

c. Type de mobilité et distribution – Le type de mobilité et la distribution de la mobilité de cette fenêtre géographique sont comme suit:

Type de mobilité	Distribution
Doctorant	55-65% of the total
Post-doctorant	10-20% of the total
Staff	20-30% of the total

d. Domaines thématiques d'études- Cette fenêtre géographique est ouverte pour des mobilités dans les domaines suivants: Economie et Administration des affaires, Droit et Sciences politiques, Science et Technologie et les domaines transversaux pour l'intégration régionale.

e. Durée du projet – La durée du projet ne doit pas dépasser **48 mois.**

f. Mobilité individuelle – La mobilité individuelle doit être respectée comme suit:

- ✓ Les étudiants et le personnel universitaire européens doivent représenter au moins 65 % de la mobilité individuelle couverte par le projet
- ✓ Les étudiants et le personnel universitaire des pays tiers ne peuvent excéder les 35% de la mobilité individuelle couverte par le projet

La priorité doit être donnée aux étudiants inscrits dans les institutions d'enseignement supérieur du partenariat. Cependant, et dument justifié, les étudiants qui ne sont encore inscrits dans une des institutions du partenariat peuvent être autorisés à bénéficier de la mobilité à condition qu'ils soient inscrits une fois sélectionnés et admis.

Le tableau ci-dessous donne des indications sur le nombre minimal de flux de mobilité individuelle par lot et sur les montants maximaux prévus pour couvrir l'organisation et la mise en œuvre de ces activités de mobilité.

Lots	Pays tiers	Budget CE disponible	Nombre minimal de flux de mobilité individuelle par partenariat	Nombre de projets qui devraient être financés	Subvention maximale estimée par partenariat

Lot 2	Australie et Nouvelle Zélande	€ 1,25 millions	22	1	€ 1,25 millions
Lot 3	Japon et Corée	€ 1,25 millions	22	1	€ 1,25 millions
TOTAL		€ 2,5 millions	44	2	

5.4.2.3 GOLFE

Pour ce lot géographique, les partenariats sont vivement encouragés à promouvoir activement le projet en utilisant les moyens les plus appropriés et accessibles aux étudiants et au personnel académique et d'assurer une grande visibilité du programme Erasmus Mundus tant au niveau individuel, institutionnel et ainsi que national.

a. Budget communautaire disponible- Le budget total disponible pour la région du Golfe au titre de l'ICI s'élève à **1,35 millions d'euros**.

b. Composition du partenariat - En ce qui concerne la participation d'établissements de pays tiers, la composition du partenariat doit comprendre **au moins trois établissements d'enseignement supérieur de trois pays différents dans le lot géographique concerné**.

c. Type de mobilité et distribution – Le type de mobilité et la distribution de la mobilité de cette fenêtre géographique sont comme suit:

Type de mobilité	Distribution
Master	10-20 % du total
Doctorant	20-30 % du total
Post-doctorant	1-10 % du total
Staff	35-45 % du total

d. Domaines thématiques d'études- Cette fenêtre géographique est ouverte à tous les domaines mais plus particulièrement aux domaines de l'Energie et aux études environnementales.

e. Durée du projet – La durée du projet ne doit pas dépasser **48 mois**.

f. Mobilité individuelle – La mobilité individuelle doit être respectée comme suit:

- ✓ Les étudiants et le personnel universitaire européens doivent représenter au moins 25 % de la mobilité individuelle couverte par le projet
- ✓ Les étudiants et le personnel universitaire des pays tiers ne peuvent excéder les 75% de la mobilité individuelle couverte par le projet
- ✓ Concernant le lot géographique, sont éligibles les étudiants des pays tiers du lot concerné mais peuvent également participer des personnes dont la nationalité est autre que celle des pays dans le lot à condition de ne pas avoir résidé plus de 15 ans dans les pays du lot géographique en question
- ✓ Le personnel académique, dont la nationalité est autre que celle des pays dans le lot mais qui est résident dans un des pays concernés par le lot géographique et qui est sous contrat de travail depuis un certain temps dans le domaine de l'éducation supérieure, peut également participer. Pour ces mobilités, il est demandé de prendre des dispositions et des mesures claires par rapport à leur implication dans la mobilité et une fois terminée.
- ✓ La promotion active de l'égalité des sexes est fortement encouragée. Un supplément de trois points maximum sera attribué à la note finale des partenariats apportant les preuves suivantes:
 - la présence d'universités mixtes, d'universités de femmes ou de sections féminines au sein des universités, parmi les établissements d'enseignement supérieur des pays tiers (1 point);
 - la présence de personnel féminin dans la coordination du projet des établissements d'enseignement supérieur des pays tiers (1 point);
 - l'analyse des difficultés rencontrées par les candidates dans le programme de mobilité (master, doctorat, post-doctorat ou personnel) et les dispositifs proposés pour y remédier (1 point).

Le tableau ci-dessous donne des indications sur le nombre minimal de flux de mobilité individuelle par lot et sur les montants maximaux prévus pour couvrir l'organisation et la mise en œuvre de ces activités de mobilité.

Lot	Pays tiers	Budget CE disponible	Nombre minimal de flux de mobilité individuelle par partenariat	Nombre de projets qui devraient être financés	Subvention maximale estimée par partenariat
Lot 4	Bahreïn Koweït Oman Qatar Arabie saoudite Émirats arabes unis	€ 1,35 millions	38	1	€ 1,35 millions

6. CRITÈRES D'EXCLUSION

Les critères d'exclusion sont définis au point 3.2 du guide du programme.

7. CRITÈRES DE SÉLECTION

Les critères de sélection applicables à la fois aux volets 1 et 2 (EMA2-STRAND 1 et STRAND 2) sont définis à la section 3.3 du guide du programme.

8. CRITÈRES D'ATTRIBUTION

Les critères d'attribution sont définis au point 6.1.3 du guide du programme pour le volet 1 (EMA2-STRAND 1) et au point 6.2.3 du guide du programme pour le volet 2 (EMA2-STRAND 2).

9. CONDITIONS FINANCIÈRES

Les conditions financières applicables à cette subvention communautaire sont définies au point 3.4 du guide du programme.

10. PUBLICITÉ

Les dispositions en matière de publicité relative à l'action sont définies au point 3.5 du guide du programme

11. PROTECTION DES DONNÉES

Les dispositions concernant les obligations en matière de protection des données sont définies au point 3.5 du guide du programme.

12. PROCÉDURE DE SOUMISSION DES PROPOSITIONS

La procédure de soumission des propositions est décrite au point 3.1 du guide du programme.